

- une réduction supplémentaire des rejets dans l'eau des substances toxiques et eutrophisantes⁶ ;
- une réduction supplémentaire de la consommation d'énergie et des risques environnementaux qui lui sont liés (changement climatique, acidification, appauvrissement de la couche d'ozone, épuisement des ressources non renouvelables) ;
- une réduction supplémentaire de l'utilisation des substances chimiques dangereuses.

1.4 Management environnemental : l'approche « site » et l'approche « produit »

Historiquement, en matière de management environnemental, les efforts ont d'abord porté sur les problèmes liés aux sites de production (approche « site ») : gestion dite curative de la pollution de l'eau, de l'air et des déchets ; développement de démarches dites préventives avec la mise en place de procédés et de technologies plus propres limitant les rejets des sites ainsi que leurs consommations d'énergie et de matières, etc. Depuis plusieurs années, les efforts de management environnemental dépassent les seuls murs des sites de fabrication et prennent en compte l'ensemble du cycle de vie des produits (approche « produit »).

Ces deux approches (« site » et « produit ») sont complémentaires mais n'apportent pas les mêmes informations à l'acheteur public.

L'approche « site » se base sur des obligations de moyens et de poursuite de résultats fixés par l'entreprise elle-même⁷. L'approche « produit » se concentre sur des objectifs de résultats spécifiquement rapportés au produit et faisant l'objet de référentiels, souvent établis en commun au niveau du secteur et associant parfois, comme dans le cas des écolabels officiels, différentes parties tierces (consommateurs, pouvoirs publics, experts).

Ainsi, le fait, pour un fabricant de papier, d'adopter une approche « site » est une chose **très positive**, puisque cela atteste de la mise en place d'une démarche de progrès et de gestion des principaux impacts environnementaux du site de fabrication. Toutefois, cela n'apporte pas à l'acheteur public d'informations sur les résultats quantifiés des performances environnementales des sites en termes de consommation d'énergie, de consommation d'eau, d'utilisation de telles ou telles substances, d'utilisation des matières premières vierges ou recyclées, etc. Ce sont ces résultats quantifiés qui sont visés par l'approche « produit » et sur lesquels se fondent les référentiels tels les écolabels officiels.

6) Substances qui apportent un surcroît de matières organiques aux milieux aquatiques et qui les déstabilisent en favorisant l'accroissement des végétaux, telles les algues, au détriment des autres espèces habitant ces milieux.

7) Approche « site » : la mise en place d'un système de management environnemental (SME) est une démarche volontaire de la part des entreprises. Elle consiste à adapter l'organisation interne en vue de rechercher de meilleures performances environnementales. Deux référentiels SME sont actuellement appliqués en France : EMAS et ISO 14001. Selon ces deux référentiels, un SME doit reposer, d'une part, sur une structure documentaire de type système qualité et, d'autre part, sur une structure opérationnelle constituée de moyens humains, techniques et financiers. Le principe directeur est, dans les deux cas, l'amélioration continue.